

Fonds monétaire international

République Islamique de Mauritanie : Lettre d'intention et Protocole d'accord technique

19 novembre 2011

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, dans laquelle sont décrites les politiques que le gouvernement entend mettre en œuvre à l'appui de sa demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété de la Mauritanie, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

LETTRE D'INTENTION

Nouakchott, 19 Novembre 2011

Mme Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
700 19th Street, NW
Washington DC 20431
USA

Mme la Directrice Générale

1. Les efforts soutenus du gouvernement ont permis à notre pays de renouer pour la deuxième année consécutive avec la croissance et de consolider la stabilité macroéconomique. En effet, la mise en œuvre de politiques saines ainsi que l'envolée des prix des minerais ont permis le rétablissement des grands équilibres macroéconomiques, en dépit de la hausse des prix des produits énergétiques. Toutefois, l'économie demeure vulnérable aux chocs exogènes et se trouve confrontée cette année à un fort déficit pluviométrique qui pourrait mener à une crise alimentaire grave, comparable aux années de sécheresse que notre pays a vécues en 2002-03. La sécheresse risque de paupériser davantage les zones rurales qui sont déjà caractérisées par des taux de chômage et de pauvreté élevés. Le programme d'urgence ciblé que nous comptons financer à court terme avec des ressources propres aiderait à pallier les effets de la sécheresse et réagir promptement aux risques d'insécurité alimentaire.

2. Dans le sens de la consolidation de la démocratie et de l'enracinement du pluralisme politique, le Gouvernement s'est engagé dans un processus de dialogue inclusif avec certains partis de l'opposition qui a débouché sur un programme consensuel de réforme politique. Ces réformes portent sur le réaménagement de certaines dispositions de la constitution en vue de rééquilibrer les relations entre les pouvoirs exécutif et législatif et à garantir une plus grande transparence des élections à travers notamment la création d'une structure autonome chargée de l'organisation des élections.

3. Nous avons atteint les objectifs fixés pour le premier semestre de 2011 dans le cadre du programme soutenu par un arrangement au titre de la FEC. Ainsi, nous avons satisfait tous les critères quantitatifs de réalisation pour fin juin 2011 (tableau 1). De même, les repères structurels (tableau 2a) ont tous été atteints même s'il ya eu un léger retard pour la publication de l'arrêté concernant les gros consommateurs d'hydrocarbures et de l'audit des banques commerciales. Concernant le repère structurel sur l'enquête de pauvreté et de vulnérabilité, les préparatifs ont été accomplis comme prévu, mais l'enquête a du être repoussée en raison de problèmes de logistique et du déroulement parallèle du recensement

de l'état civil. Nous comptons compléter cette étude pour Nouakchott d'ici la fin de l'année et l'étendre au reste du pays au cours de l'année 2012.

4. La présente lettre d'intention (LI) s'appuie sur la précédente LI et le mémorandum des politiques économiques et financières (MPEF) approuvés le 22 juin 2011. Nous ambitionnons dans le cadre de l'exécution de notre programme de politique économique de réconcilier la poursuite de la consolidation de la stabilité économique, avec la nécessité de réagir efficacement aux urgences posées par l'effet de sécheresse et la cherté des denrées alimentaires d'une part, et la lutte contre le chômage et la précarité d'autre part. Pour y parvenir, nous sommes engagés à poursuivre la mise en œuvre de politiques macroéconomiques prudentes, appropriées et cohérentes. Par ailleurs, nous avons réussi à mobiliser plus de 64 % des engagements exprimés lors de la table ronde de Bruxelles, soit près de 2 milliards de dollars E.U. En fonction de l'évolution du risque d'insécurité alimentaire, nous envisageons faire appel à l'assistance des partenaires bilatéraux et multilatéraux pour essayer de mobiliser l'aide nécessaire, notamment à travers des dons d'urgence, pour faire face à tout risque de crise.

I. EVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE ET DU PROGRAMME POUR L'ANNEE 2011

5. La reprise économique amorcée en 2010 s'est consolidée à fin juin 2011 sous l'effet conjugué du dynamisme soutenu des industries non extractives (l'indice de ces industries de production a augmenté de 16 % en glissement annuel lors des six premiers mois) et des services. Appuyé par une politique monétaire prudente, le taux d'inflation a été contenu à 5,4 % en glissement annuel à fin juin en dépit de l'envolée des prix internationaux des produits alimentaires. Pour sa part, le déficit du compte courant de la balance des paiements s'est considérablement réduit grâce à la hausse des prix des produits à l'exportation et au niveau élevé de la demande extérieure. En conséquence, les réserves de change ont atteint un niveau plus élevé que l'objectif établi par le programme, soit 426 millions de dollars à fin juin, l'équivalent de 3,6 mois d'importations.

6. En matière de finances publiques, l'exécution du budget lors de la première moitié de 2011 a été marquée par une amélioration sensible des recettes minières, des efforts notables de recouvrement d'impôts, et le non versement des subventions des produits énergétiques dû au retard d'adoption du décret d'avance. Cette situation s'est traduite par une amélioration meilleure que prévue de la position nette du gouvernement (1,4 % du PIB) à fin juin, et ce, en dépit des dépenses importantes effectuées au titre du programme de solidarité. Cet excédent de trésorerie s'est repercuté par une baisse du recours à l'émission de bons de Trésor.

7. La masse monétaire a enregistré une croissance de 25 % en glissement annuel à fin juin 2011. Cet accroissement plus élevé que prévu par le programme est essentiellement attribuable à une accumulation plus importante des avoirs extérieurs. Toutefois, les crédits à l'économie ont évolué conformément aux prévisions du programme malgré la baisse de l'endettement de la SOMELEC, la compagnie publique d'électricité, qui a été recapitalisée

récemment. Les banques ont vu le niveau de leurs réserves libres croître pour atteindre des niveaux sans précédents. Après avoir enregistré une appréciation en début d'année, le taux de change s'est déprécié. La BCM a pour sa part limité ses interventions au lissage des fluctuations du taux de change.

8. Pour le reste de l'année 2011, les performances escomptées sont conformes aux objectifs du programme. Le taux de croissance du PIB réel se situerait à 4,8 %, légèrement en deçà des prévisions du programme à cause de la contre performance enregistrée dans le secteur agricole. Le taux d'inflation, en glissement annuel, s'établirait à environ 6,7 % sous l'effet d'une libéralisation graduelle de certains prix administrés. Les réserves de change, qui ont atteint un niveau record de 522 million dollars E.U. à fin septembre 2011, devraient atteindre 445 millions de dollars E.U. suite à une intervention exceptionnelle pour alimenter le marché des changes.

9. Les tombées importantes des bons du trésor, la hausse du salaire minimum et l'accélération des paiements d'investissement et de subventions au cours des deux derniers mois de l'année ne devraient pas affecter outre mesure l'excédent de trésorerie. La baisse du recours au financement bancaire qui s'en est suivi a entraîné une réduction des taux d'intérêt sur les bons du trésor à 2.75 % à fin Octobre et engendré un surplus de liquidité du secteur bancaire. Cette surliquidité ne s'est pas traduite à ce jour par un niveau excessif de crédits au secteur privé. A cet égard, la Banque Centrale de Mauritanie demeure vigilante et se tient prête à réagir au cas où une augmentation forte des crédits à l'économie générerait des tensions inflationnistes.

II. PROGRAMME POUR 2012

10. En dépit de défis importants, l'économie mauritanienne présente des perspectives positives en 2012. Ainsi, le taux de croissance du PIB projeté en 2012 devrait se situer à 5,5 % grâce à une meilleure performance du secteur minier (particulièrement l'or) et ce, malgré la baisse de la production céréalière d'environ 50 % au cours de la campagne agricole 2011/2012. La détermination des autorités à lutter contre toute pression inflationniste permettra de limiter le taux d'inflation à 6,8 % en 2012. L'accroissement de la production et le niveau élevé des prix des minerais exportés permettraient de compenser partiellement la hausse attendue des importations des produits alimentaires, limitant la détérioration du déficit du compte courant. La résilience de l'économie Mauritanienne aux chocs exogènes sera renforcée par l'accumulation de réserves de change (équivalent à 4,2 mois d'importations à fin 2012) et la préservation d'une partie des recettes minières.

A. Le programme macroéconomique

Politique budgétaire

11. La politique budgétaire visera en 2012 à renforcer les dépenses d'investissement et sociales, mettre en place un programme d'urgence pour parer à l'impact direct de la

sécheresse, améliorer le rendement des recettes fiscales non minières, et remplacer progressivement les subventions non ciblées. La hausse du salaire minimum de 43 % n'affectera que 4000 employés et n'aura aucun impact significatif sur le budget. Ainsi, le solde de base (hors pétrole) est projeté à environ 0,7 % du PIB hors pétrole, correspondant à un ajustement de 0,3 % du PIB hors pétrole. Néanmoins, le solde global s'aggrave et reste élevé à environ 3,4 % du PIB hors pétrole. Les besoins de financement seront largement comblés par le financement non bancaire et l'aide budgétaire concessionnelle.

12. L'objectif des recettes est fixé à 25,6 % du PIB hors pétrole. Les revenus miniers constituent la majeure partie des recettes, avec un taux de dividende pour la SNIM fixé à au moins 30 %. L'amélioration des recettes fiscales bénéficiera, entre autres, du rétablissement des accises sur le tabac (20 %). En collaboration avec l'assistance technique du FMI programmée en début de l'année 2012, nous entendons réviser la taxation minière et mettre en place un fonds minier.

13. Dans le cadre du budget 2012, les dépenses totales du gouvernement seront contenues à 384 milliards d'ouguiyas (30,2 % du PIB). Ces dépenses prennent en compte toute une série de mesures que nous comptons mettre en œuvre pour atténuer l'impact de la sécheresse sur les populations (distributions de vivres gratuites, subventions pour des produits de première nécessité, mécanismes de transferts en espèces et mise à la disposition des éleveurs et des agriculteurs d'aliments de bétail et d'intrants agricoles à prix réduits). Les dépenses courantes seront contenues à 20,3 % du PIB grâce à la maîtrise de la masse salariale et les gains escomptés par : (i) l'exclusion des grands consommateurs de la structure des prix des produits pétroliers et la réduction totale de la marge correctrice dès Janvier 2012; (ii) l'augmentation des tarifs d'électricité pour la moyenne tension qui suivra l'étude tarifaire (voire plus bas); et (iii) la réduction des subventions de gaz. L'amélioration de la capacité de mise en œuvre des projets nous permettra d'augmenter de manière substantielle les dépenses d'investissement. Nous comptons également entamer dès 2012 l'apurement des arriérés, y compris pour les crédits d'impôts. Il reste entendu qu'en cas de manque à gagner au niveau des recettes, nous nous engageons à opérer des coupes sur les dépenses non essentielles, notamment les biens et services.

Politiques monétaire, financière et de change

14. La conduite de la politique monétaire demeurera prudente et axée essentiellement sur la lutte contre l'inflation. Ainsi, le programme monétaire se base sur une croissance de la masse monétaire de 13,2 pour cent, ce qui permettra d'accompagner le raffermissement du secteur privé et de répondre aux besoins de financement des activités non extractives. Toutefois, les autorités monétaires demeurent prêtes à réagir à tout signal de tensions inflationnistes en resserrant les conditions de la politique monétaire, y compris par le relèvement des réserves obligatoires si la surliquidité s'avère de nature structurelle.

15. L'indépendance de la Banque Centrale sera renforcée par une identification claire des besoins d'émission des bons du Trésor nécessaires pour éponger la liquidité ponctuelle et dont le coût serait le cas échéant supporté par la BCM. Nous veillerons également à mieux gérer la liquidité en organisant des réunions hebdomadaires du comité de coordination des politiques budgétaire et monétaire qui feront état de la situation et des prévisions de trésorerie en glissement sur 3 mois. Afin de se doter d'instrument flexible de politique monétaire de manière plus permanente, nous bénéficierons au début de l'année 2012 des recommandations de la mission d'assistance technique prévue par le département de la monnaie et des marchés de capitaux (MCM) du FMI.

16. Au niveau de la politique de change, la mesure mise en œuvre pour limiter les offres d'achat à 130 % des réserves libres des banques a porté ses fruits en réduisant les demandes non solvables adressées au marché. Nous envisageons consolider ces acquis dans le fonctionnement du marché des changes en veillant à ce que la gestion du taux de change continue à se faire dans les conditions de transparence et de célérité, y compris en s'assurant que toute vente de devises se fasse exclusivement dans les sessions de marché. Les devises acquises lors des enchères seront fournies aux banques bénéficiaires le jour même ou au plus tard la journée suivante. La BCM continuera de s'abstenir de toute intervention de nature à distordre le fonctionnement des mécanismes du marché et limitera ses interventions au lissage des fluctuations excessives du taux de change.

17. La réforme du système financier sera accélérée en vue d'approfondir l'intermédiation bancaire, renforcer le dispositif de sauvegarde et de remédier aux faiblesses identifiées par l'assistance technique des services du FMI. L'étude stratégique du secteur financier en cours de préparation par la Banque Mondiale nous aidera à mieux définir les priorités, y compris dans le secteur de la micro-finance. Le capital social minimum a déjà atteint 5 milliards d'ouguiyas pour la plupart des banques et sera relevé à 6 milliards d'ouguiyas en 2012. Nos actions continuerons à se focaliser sur le :

- *Développement de l'épargne à long-terme.* Une instruction sera prochainement adoptée pour baisser le plancher pour les livrets épargne et permettre aux banques d'attirer des dépôts à long-terme en offrant des taux d'intérêts libres. Ceci permettra aux banques d'attirer des dépôts stables et réduire le risque pour des prêts à long-terme.
- *Suivi continu des risques.* Nous sommes conscients que la baisse des taux sur les bons du trésor va probablement réduire la profitabilité des banques. Nous nous proposons de suivre de près les stratégies des banques et mettre en place un plan d'action pour faire face à tout risque d'instabilité. Nous allons également accorder plus de ressources à la centrale des risques pour s'assurer qu'elle puisse être informatisée, disposer d'un identifiant unique pour chaque client, fournir des informations actualisées et commencer à créer une base de données des impayés. Nous sommes en train d'exploiter les résultats de l'audit des banques commerciales qui vient d'être

achevé (repère structurel à fin septembre 2011) et comptons compléter ces résultats par un audit international de toutes les banques, financé par la Banque Mondiale, et qui sera finalisé d'ici Juin 2012.

- *Renforcement de la réglementation et supervision du système bancaire.* La BCM poursuivra les efforts qu'elle mène avec l'assistance technique de l'AFRITAC de l'Ouest pour adopter progressivement le nouveau dispositif de calcul des niveaux adéquats de fonds propres (principes de Bâle 2) et réviser la loi bancaire dans les domaines prioritaires (recours contre les décisions de sanction de la BCM et blanchiment des capitaux). Dans l'immédiat, elle s'assurera que la supervision puisse disposer de ressources financières nécessaires, opérer sans entrave et que les normes prudentielles existantes soient respectées par toutes les banques. Les sanctions envisagées dans la réglementation pour les infractions sur les réserves obligatoires, risques de concentration ou position de change seront appliquées scrupuleusement. D'autre part, la supervision bancaire fera en sorte que la conduite du contrôle sur place soit suffisamment bien organisée et menée avec professionnalisme avec une application rigoureuse et uniforme de la réglementation en vigueur, notamment en utilisant un système de supervision basé sur l'évaluation des risques. Une assistance technique de la Banque Mondiale nous accompagnera pour atteindre cet objectif et s'aligner aux normes internationales. Nous nous engageons également à revoir les normes sur les crédits aux apparentés, et débuterons notre analyse par le calcul de l'impact sur le système bancaire d'un resserrement de la définition des apparentés dans la réglementation (repère structurel à fin mars 2012).
- *Mise en place de la comptabilité IFRS.* La BCM continuera à déployer les efforts nécessaires avec l'appui d'une expertise technique pour réaliser les étapes restantes pour l'adoption d'ici fin 2012 des normes comptable d'IFRS. Entre temps, elle s'engage à quantifier d'ici fin Mars 2012, avec l'aide d'un cabinet d'audit international, la différence des états financiers de la BCM de l'année 2010 calculées selon les normes comptables mauritaniennes et IFRS (repère structurel).
- *Renforcement de la transparence.* Nous avons publié dès juin 2011 les états financiers de la BCM à fin décembre 2010 et l'opinion des auditeurs. La situation consolidée et détaillée du système bancaire sera publiée trimestriellement sur le site internet de la BCM afin de permettre à tous les opérateurs de connaître la situation du système bancaire. La BCM continuera à faire auditer ses comptes, y compris ses réserves par un cabinet d'audit international choisi sur la base d'un appel d'offres.

Secteur extérieur et gestion de la dette

18. Dans les perspectives favorables d'augmentation de la production et du maintien d'un prix relativement élevé pour les produits d'exportations (fer, or et cuivre), le déficit du compte courant se situera autour de 7 % du PIB en 2012, un niveau en hausse par rapport à

2011 à cause de l'augmentation des importations liées aux produits alimentaires et aux investissements importants dans le domaine de l'énergie. Ce déficit sera financé par l'accroissement des financements extérieurs ainsi que par des investissements directs étrangers dans les secteurs minier et pétrolier.

19. En vue d'assurer la viabilité de la dette extérieure, nous poursuivons nos efforts de mobilisation de sources de financement concessionnelles pour financer notre programme d'investissements publics. Un comité a été créé pour élaborer une stratégie d'endettement extérieur à fin décembre 2011 (repère structurel), qui bénéficiera de l'appui d'un expert international et tiendra compte des recommandations des services du Fonds et de la Banque Mondiale. L'arrêté relatif à ce comité sera publié d'ici fin 2011. Nous continuerons à déployer activement nos meilleurs efforts pour parachever les accords d'allègement avec les créanciers bilatéraux, notamment avec le Koweït, afin de parvenir à un traitement de cette dette dans les prochains mois à l'instar de ce que nous avons réussi à concrétiser avec l'Algérie et la Libye.

B. Les réformes structurelles

20. Les réformes structurelles constituent une priorité à laquelle nous accordons une grande importance en raison de leur effet positif sur la promotion de la croissance, de l'emploi des jeunes et la lutte contre la pauvreté. C'est ainsi que nous avons élargi le cadre de concertation sur ces réformes aux partenaires techniques financiers (PTFs) qui sont invités à se joindre chaque trimestre au Comité technique de suivi du programme afin de mieux coordonner et conduire ces réformes à leurs termes.

Renforcement de la protection sociale et élimination graduelle des subventions

21. Afin d'unifier et de renforcer le système de protection sociale pour lui permettre de jouer efficacement son rôle dans le soutien des couches pauvres et vulnérables, le gouvernement, avec l'appui de l'UNICEF, a capitalisé sur l'étude diagnostic des mécanismes et des programmes de protection sociale en vigueur, pour élaborer une stratégie de protection sociale. Cette stratégie a fait l'objet de validation au niveau régional avec la participation des PTFs et sera adoptée par le gouvernement avant la fin de l'année 2011.

22. Notre politique de réduction progressive des subventions mal ciblées, particulièrement dans le domaine de l'énergie, et la nécessité urgente de remédier l'aggravation de l'insécurité alimentaire, requiert dans les plus brefs délais l'évaluation des systèmes existants, la mise en place d'un ciblage fiable des populations à risque et un mécanisme robuste des prix des produits énergétiques. A ce titre, nous venons d'adopter une stratégie nationale sur la sécurité alimentaire et envisageons continuer notre campagne d'information afin d'expliquer le coût budgétaire élevé des subventions et notre stratégie qui consiste, entre autres, à:

- Mettre en place un mécanisme des prix, qui atténuera les variations trop brusques des prix internationaux, tout en réduisant les marges existantes et simplifiant la formule de la structure des prix des carburants.
- Evaluer avant la fin de l'année 2011 (repère structurel) le programme des boutiques de solidarité sous la supervision d'un comité de pilotage renforcé qui comprendra outre les représentants des départements ministériels concernés, un représentant du Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA), un représentant de l'ONS, des représentants de la société civile, un représentant du PAM et un représentant de l'UNICEF. Les résultats de cette enquête permettront d'analyser l'impact réel du programme de solidarité sur les plus pauvres, d'aboutir à un meilleur ciblage géographique des boutiques et de réduire la liste des produits subventionnés.
- Finaliser l'enquête de vulnérabilité et de pauvreté sur les populations vulnérables au niveau de Nouakchott dès 2011 et la généraliser à partir de 2012 à l'ensemble du territoire (repère structurel à fin Avril 2012). Nous comptons également utiliser les résultats de l'enquête régulière PAM-CSA prévue en décembre 2011 pour identifier les populations en situation d'insécurité alimentaire qui pourraient bénéficier du programme de distributions gratuites de vivres pour lesquels une enveloppe budgétaire est prévue pour l'année 2012.
- Effectuer des opérations ciblées de transferts en espèces qui viendraient renforcer les programmes pilotes mis en place à petite échelle par des PTFs et qui se sont avérés efficaces. La partie des ressources libérées par l'ajustement des prix des produits énergétiques permettra aussi l'élargissement des transferts conditionnés comme les programmes de cantines scolaire, vivres contre travail et en faveur des femmes enceintes.

Réforme des finances publiques

23. La mise en place du schéma directeur des finances publiques qui a été préparée avec l'appui des PTFs, notamment le FMI et l'UE, débouchera sur un plan d'action opérationnel et un calendrier de mise en œuvre avant fin 2011. Ce schéma couvrira toutes les réformes ayant trait à la préparation, à l'exécution, au contrôle et la transparence du budget.

Améliorer le recouvrement des recettes

24. Le renforcement du contrôle sur pièces et l'amélioration des capacités de recouvrement des données au niveau de la Direction Générale des Impôts (DGI) a permis d'identifier de nouveaux contribuables, et d'engendrer des recettes additionnelles importantes. Nous continuerons nos efforts en la matière en exploitant le plan de recouvrement des arriérés d'impôts finalisé à fin juin (repère structurel). Le recensement des contribuables a déjà commencé et sera achevé comme prévu à fin décembre, ce qui permettra de généraliser l'émission de l'identifiant unique à tous les contribuables, y compris ceux qui

ne sont pas gérés par la DGI (repère structurel). Nous avons mis en place une commission conjointe pour aborder le problème de remboursement des crédits de TVA et élaborer un plan d'action pour la suppression progressive de la retenue à la source de la TVA. L'assistance technique des services du FMI prévue pour début janvier nous permettra de concevoir un cadre global pour traiter ce problème. Un montant pour le remboursement de la TVA sera envisageable en 2012.

25. La réforme des douanes se poursuit à un rythme soutenu pour l'adoption complète du système SYDONIA++ et la migration sur le serveur central. La transition vers ce nouveau système, permettra, entre autres, de mieux gérer les exonérations et mettre en place l'archivage numérique qui se fera comme prévu avant la fin 2011 (repère structurel). Pour mieux lutter contre la fraude, la stratégie de modernisation de la douane repose sur l'inspection et le recoupement avec les données de la société d'inspection SGS. A cet effet, nous nous efforcerons d'optimiser au mieux les services prévus par le contrat qui nous lie à la SGS, et rationaliser les contrôles. En outre, nous nous proposons d'installer l'interface SGS-Douanes en fonction de l'état d'avancement de la formalisation du chronogramme de renforcement des capacités et suivre le processus de mise en place d'une base des données des valeurs. Pour renforcer les synergies avec la DGI et formaliser les échanges d'information sur les contribuables, un protocole d'accord sera établi entre la DGD et la DGI d'ici décembre 2012. Les travaux sur le projet du nouveau code des douanes sont à un stade avancé, ce qui permettra de soumettre le nouveau code au conseil des ministres d'ici Janvier 2012 et de l'adopter avant juin 2012.

Gestion des dépenses publiques

26. L'amélioration du cadre décisionnel et le renforcement des instruments pour la gestion active de la trésorerie constituent des priorités de l'action gouvernementale. La mise en place du Compte Unique du Trésor, initialement prévu pour fin 2011 (repère structurel), a en majeure partie été accomplie grâce à la clôture de tous les comptes divisionnaires. Les mesures d'accompagnement, et en particulier l'acceptation du Trésor comme membre à part entière de la chambre de compensation, seront mis en œuvre dès Novembre 2011. Les travaux d'interfaçage Trésor/BCM ont démarré depuis août 2011 et s'achèveront d'ici mars 2012.

27. En matière de préparation et d'exécution du budget, nous avons initié dans le cadre de la loi de finances 2012 l'adoption de la nomenclature fonctionnelle de classement des dépenses publiques et ventilé toutes les dépenses de subventions inscrites dans la rubrique « dépenses communes ». Nous avons régularisé les dépenses hors budget d'un montant de 16 milliards et nous nous engageons à ne recourir aux procédures dérogatoires (DRI), mises à disposition et avances de trésorerie, qu'en cas d'extrême nécessité. Nous nous engageons à incorporer clairement dans le budget tout transfert aux entreprises publiques ainsi que les taxes nouvellement incorporées dans la structure des prix de compagnies privées. Afin d'assainir et d'évaluer la situation financière de l'Etat, nous produirons un inventaire complet

de la dette intérieure et des engagements de l'Etat envers les établissements publics et privés, y compris les banques commerciales (repère structurel à fin Mars 2012). Les résultats de cet inventaire seront rendus publics et serviront de base pour l'apurement des arriérés reconnus.

28. En outre et conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale sur la revue des dépenses publiques, nous intensifierons les efforts pour opérationnaliser un système de gestion intégré des finances publiques, renforcer les capacités de contrôle interne et externe des dépenses publiques, et mettre en œuvre de manière complète le nouveau code de passation des marchés et ses décrets d'application.

Maitriser la masse salariale et améliorer la qualité du service public

29. Nous allons accélérer la réforme de la fonction publique qui a enregistré beaucoup de retard. A cet effet, nous utiliserons les données actualisées du recensement comme base de la solde de paie (repère structurel à fin juin 2012) et nous continuons à surseoir à tout recrutement hors statut de la fonction publique. Nous veillerons à instaurer, dans le court terme, un contrôle efficace et permanent des présences des fonctionnaires et agents de l'Etat au niveau de leurs lieux d'affectation. En vue de renforcer la gestion des ressources humaines dans la fonction publique, nous comptons initier avec l'assistance technique de la Banque Mondiale un audit organisationnel des Ministères, en commençant par ceux de l'Education, des Finances et de la Santé. En outre, une méthodologie de prévision budgétaire pour la masse salariale sera élaborée et mise en œuvre au Ministère des finances avec l'appui de l'AFRITAC de l'Ouest. En particulier, nous envisageons mettre en place un meilleur suivi des dépenses de personnel, et introduire une gestion prévisionnelle des effectifs qui prévoit le remplacement des départs par un volume maîtrisé de recrutements correspondant aux besoins qualitatifs de l'administration.

Améliorer la performance des entreprises publiques

30. Dans l'objectif d'alléger le poids des subventions accordées aux entreprises publiques sur le budget de l'Etat et de leur permettre une plus grande efficacité de gestion, nous nous sommes engagés à effectuer un audit technique et financier de la MAURIPOST, la SNDE, la SOMAGAZ et la SONIMEX qui devra être prêt avant fin 2011 (repère structurel). Cette étude, financée par la Banque Mondiale, permettra de préparer l'assainissement de leur situation financière, et de leur assurer une meilleure gestion à travers notamment des contrats-programmes. Nous nous engageons également à organiser des contrôles financiers réguliers des entreprises publiques et à améliorer la coordination entre les différents départements concernés. Pour mieux suivre et contrôler la masse salariale des entreprises publiques, nous comptons établir un recensement du personnel, produire un fichier centralisé des employés au niveau de la direction générale du patrimoine et assurer un meilleur suivi de la masse salariale versée par l'Etat à ce titre.

Réformer le secteur de l'électricité

31. A l'issue de l'étude sur la restructuration du secteur de l'électricité et de la SOMELEC, nous avons recapitalisé la SOMELEC pour 20 milliards d'ouguiyas et prévoyons une augmentation supplémentaire de 13 milliards d'ouguiyas d'ici la fin de l'année 2011 sans incidence sur le budget de l'Etat. Parallèlement, l'Etat a procédé au règlement régulier des factures dues à la SOMELEC et s'est acquitté d'une bonne partie de la subvention d'exploitation. Ces mesures ont permis à la société de réduire considérablement des agios bancaires qui plombaient ses comptes financiers.

32. Afin de ne pas hypothéquer la restructuration de la SOMELEC, nous veillerons au paiement régulier des factures de consommation de toutes les administrations et entreprises publiques. Nous avons clarifié les relations financières (dette croisée) entre la SOMELEC et l'Etat et un plan d'apurement de ces arriérés sur une période de trois ans sera mis en place d'ici fin décembre 2011 (repère structurel). Par ailleurs, les appels d'offre pour la réalisation de l'étude tarifaire ont été lancés, les résultats ont été dépouillés et le marché a été accordé. Cette étude permettra certainement la révision des tarifs, et en particulier ceux qui sont appliqués aux gros consommateurs qui seront revus à la hausse dès juillet 2012 (repère structurel).

Améliorer le climat des affaires et promouvoir le secteur privé

33. Nous sommes décidés à remédier aux faiblesses du climat des investissements et aux contraintes qui freinent la promotion du secteur privé. Un nouveau code des investissements a été élaboré et doit être présenté incessamment pour approbation au Conseil des Ministres. Le guichet unique prévu par le nouveau code sera également opérationnalisé afin de simplifier les procédures administratives en matière d'investissements nouveaux. Une stratégie nationale de développement des compétences adaptée aux besoins du secteur privé sera également mise en œuvre. Les autorités ont mis en exergue les mesures visant à moderniser le système éducatif à travers la mise en place de programmes de formation professionnelle destinées aux jeunes diplômés et aux chômeurs et une réorientation des programmes de formation vers les besoins du secteur privé. Par ailleurs, nous déploierons des moyens importants pour améliorer la production agricole, qui reste en deca de son potentiel, à travers la subvention des engrais et des semences, l'aménagement de nouveaux périmètres irrigués et la mise a niveau de l'infrastructure agricole y compris les barrages.

34. En matière d'emploi, nous envisageons entreprendre une enquête emploi dès Janvier 2012 afin de mettre en place une base de données fiable sur la situation du marché du travail. Entre temps, nous poursuivrons la mise en œuvre d'un programme d'insertion des jeunes diplômés chômeurs en les aidant à s'installer pour leur propre compte et en les encourageant à initier des projets structurants dans le secteur agricole. Ce programme sera également élargi pour couvrir le secteur de la pêche. Des efforts seront également entrepris pour l'insertion des chômeurs non diplômés à travers le soutien aux activités génératrices de revenus (AGR)

dans le milieu rural et urbain. Parallèlement, nous entendons avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale, mettre en place un vaste programme de formation-insertion destiné aux personnes n'ayant aucune qualification.

Renforcer la gouvernance et la transparence de la gestion des ressources publiques

35. La lutte contre la corruption est une priorité pour le gouvernement. A cet égard, nous avons adopté en 2010 une stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLC) qui vise à mettre fin à l'impunité et à limiter les sources d'évasion, de fraude et de mauvaise gestion des ressources publiques. Le gouvernement est aussi soucieux de garantir la transparence totale dans l'exploitation et l'emploi des ressources financières provenant des industries minières. L'adhésion de la Mauritanie à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) depuis 2005 en est la meilleure illustration. Une mission d'évaluation de l'ITIE était à Nouakchott en Octobre et nous comptons être totalement conformes aux principes de l'ITIE au cours de l'année 2011. A cet effet, nous avons organisé des journées de sensibilisation sur la bonne gouvernance dans les industries extractives. Nous nous proposons d'élargir le champ de couverture de l'initiative à de nouveaux secteurs, en l'occurrence celui de la pêche et à l'ensemble de la chaîne des valeurs dans le cadre de l'ITIE++.

Améliorer les statistiques économiques

36. Nous sommes conscients du rôle crucial de l'information statistique fiable dans l'élaboration et le suivi-évaluation des politiques macroéconomiques, la mise en œuvre du CSLP et le suivi de l'exécution des OMD. Dans ce sens, un comité se réunira chaque mois dès janvier 2012 pour valider les données des finances publiques, renforcer les efforts de réconciliation avec les comptes nationaux et faire un recoupement avec les données reçues par les différents départements ministériels. Nous entendons commencer et financer sur la LFI 2012 l'enquête qui aboutira à la refonte totale de l'IHPC qui couvrira désormais tout le territoire national. La préparation d'une nouvelle enquête sur la condition de vie des ménages (EPCV) permettra d'actualiser les données sur l'emploi et la pauvreté en 2012. Nous continuerons la réforme organisationnelle et institutionnelle de l'ONS et opérationnaliserons la fonction statistique dans les départements ministériels afin d'améliorer la collecte et le traitement des données sur les agrégats macroéconomiques, les comptes nationaux, prix, et dette.

C. Les risques

37. En dépit de performances prometteuses de l'économie mauritanienne, les perspectives de réalisation des objectifs du programme demeurent sujettes à un certain nombre de risques: (i) un impact plus important que prévu de la période de sécheresse sur le secteur agro-pastoral; (ii) le retournement des cycles haussiers des prix des produits d'exportation (fer, cuivre, or) et les fluctuations erratiques des prix des produits à l'importation comme le blé, le riz ou le pétrole; et (iii) l'insuffisante mobilisation des financements extérieurs

concessionnels. Toutefois, le gouvernement est disposé à prendre les mesures appropriées pour atténuer les effets de ces risques s'ils viennent à se réaliser. Les mesures correctives éventuelles seront prises en concertation avec les services du FMI.

III. CONCLUSION

38. Les principaux objectifs du programme fixés pour la première moitié de 2011 ayant été atteints (tableau 1 et 2a), le gouvernement sollicite l'approbation de la troisième revue du programme soutenu par un arrangement au titre de la FEC ainsi que le décaissement de 11,04 million de DTS. Bien que les critères de réalisation à fin décembre restent inchangés, nous pensons que les objectifs plus ambitieux que nous nous sommes fixés pour la fin de l'année sont réalistes et réalisables. Des nouveaux critères de réalisation ont été fixés pour juin 2012 et des repères indicatifs ont été retenus pour fin décembre 2012. Nous continuerons à consulter les services du Fonds et restons disposés à prendre les mesures appropriées pour atteindre les objectifs du programme. Nous nous engageons à fournir aux services du FMI les informations nécessaires pour le suivi régulier du programme. Des nouveaux repères structurels ont été fixés pour 2011 et 2012 (Tableau 2b). La quatrième revue au titre du programme devrait être conclue avant le 1^{er} juin 2012 et la cinquième revue devrait intervenir avant le 30 novembre 2012.

Salutations distinguées,

Thiam Diombar
Ministre des Finances

Sidi Ould Tah
Ministre des Affaires Economiques et du Développement

Sid' Ahmed Ould Raiss
Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie

Tableau 1. Mauritanie: Critères de réalisation et repères quantitatifs pour le programme appuyé par la FCE pour 2011 et 2012 1/
(Variation cumulée à compter de fin décembre 2010 et depuis fin décembre 2011) 1/

	Fin-Mar. 2011			Fin-Juin. 2011			Fin-Sep. 2011	Fin-Dec. 2011	Fin-Mar. 2012	Fin-Juin. 2012	Fin-Sep. 2012	Fin-Dec. 2012
	Objectif indicatif	Objectif indicatif ajusté	Réalisé	Critère de performance Révisé	Critère de performance ajusté	Réalisé	Objectif indicatif	Critère de performance	Objectif indicatif	Critère de performance	Objectif indicatif	Objectif indicatif
Objectifs quantitatifs												
Reserves internationales nettes de la BCM (plancher); en millions de dollars 2/	4.4	14.3	33.4	46.9	29.5	100.8	233.0	82.9	-6.9	41.8	76.1	37.7
Avoirs intérieurs nets de la BCM (plafond); en milliards d'ouguiyas 2/	4.7	2.1	-7.8	-8.4	-3.8	-9.6	-7.9	-7.5	-3.1	-13.6	-14.9	-0.8
Solde de base hors pétrole; définition du programme	-8.6	-8.6	18.1	7.9	7.9	14.0	15.5	-17.0	-1.7	15.7	16.7	-8.4
Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen et long terme avec une maturité supérieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la SNIM (plafond continu); millions de dollars EU. 3/	0		0	0		0	105	105	0	0	0	0
Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure non concessionnelle avec une maturité inférieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la SNIM (plafond continu); millions de dollars EU.	0		0	0		0	0	0	0	0	0	0
Nouveaux arriérés de paiements extérieurs sur la dette non rééchelonnée (plafond continu)	0		0	0		0	0	0	0	0	0	0
Dépenses liées à la réduction de la pauvreté (Objectif indicatif), en milliards d'ouguiyas	19.6		5.8	32		42.6	68.9	106.5	24.3	56.4	87.1	115.7
Facteurs de réajustement (en millions de dollars EU)												
Aide internationale nette	6.9		29.8	24.8		10.0	31.1	32.8	-7.2	-39.0	-41.5	-50.0
Décassements cumulés de prêts et dons officiels en devises	13.9		37.9	51		38.3	64.1	92.6	0.0	0.0	4.7	28.1
Impact de tout nouvel allègement de dette	0		0	0		0	0	0	0	0	0	0
Paiements comptants au titre du service de la dette extérieure	-7.0		-8.1	-26.2		-28.3	-33.0	-59.8	-7.2	-39.0	-46.2	-78.2
Contribution du FNRH au budget	13.0		0.0	22.5		19.9	22.5	34.8	0.0	0.0	0.0	50.6
Décassements cumulés de dons officiels en devises	13.7		2.2	15.6		2.5	15.6	24.6	0.0	0.0	4.7	14.0
Pour mémoire:												
Taux de change ouguiyas/dollar du programme	262							262				262

1/ Pour les définitions et les facteurs d'ajustements voir le protocole d'accord technique.

2/ Ajustés à la hausse (réserves internationales nettes) et à la baisse (actifs intérieurs nets) pour l'aide internationale nette et la contribution du FNRH au budget.

3/ Un plafond supérieur en 2011 reflète uniquement le financement d'une centrale de production d'électricité. Le plafond pour les autres emprunts non concessionnels est zéro.

Tableau 2a. Mauritanie. Repères Structurels, 2011

Rubrique	Mesures	Date (Fin de Periode)	Resultat	Commentaire
Administration fiscale				
1	Finaliser un plan de recouvrement des arriérés d'impôts.	Juin 2011	Atteint	Un projet de plan est disponible et exploite au niveau de la DGI
2	Recenser toutes les entreprises, y compris les PME.	Septembre 2011	Atteint	Certaines PME sont actuellement suivies par la direction des grandes entreprises. Le recensement est finalisé.
3	Finaliser la mise en œuvre et utilisation de SYDONIA ++ dans les bureaux de douanes les plus importants.	Decembre 2011		SYDONIA ++ est déjà dans les importants bureaux. La mise en oeuvre complète est prévue avant la fin de l'année.
4	Emettre, parallèlement aux opérations de recensement, de nouveaux numéros d'immatriculation aux contribuables.	Decembre 2011		Les numéros ont déjà été affectés aux contribuables connus. Après l'achèvement de recensement, les numéros seront émis pour tous les contribuables. Une fois compilée, la base de données sera transmise aux services du FMI.
Depenses publiques				
5	Modifier la structure des prix des produits pétroliers comme indique dans le paragraphe 12 du protocole d'accord technique.	Juin 2011	Atteint avec un léger retard	Decret émis le 04 Juillet 2011
Gestion des finances publiques				
6	Introduire le Compte Unique du Trésor.	Decembre 2011		Les comptes divisionnaires ont été cloturés. Les mesures d'accompagnement devraient être mises en place en novembre 2011.
7	Élaborer une stratégie globale de la gestion de la dette externe	Decembre 2011		Un comité ad-hoc a été mis en place pour élaborer une stratégie avec l'aide d'un consultant international.
8	Achever l'étude sur la situation financière des grandes entreprises publiques. Cette étude sera basée sur l'audit financier des 5 compagnies suivantes : SOMELEC, SOMAGAZ, SNDE, MAURIPOST, et SONIMEX	Decembre 2011		Un audit de la Somelec a été achevé en 2010. Les termes de références pour les 4 audits restants ont été approuvés. Le dépouillement des offres est en cours. Cette étude sera financée par la Banque Mondiale.
9	Finaliser, avant fin décembre 2011, un plan d'apurement des arriérés de l'Etat vis-à-vis la SOMELEC sur une période de trois ans	Decembre 2011		Le montant de la dette croisée est arrêté. Un plan général de remboursement des arriérés sera formulé d'ici la fin de l'année 2011.
Transparence de la Banque centrale				
10	Réaliser un audit des données RIN et avoirs intérieurs nets de la BCM à fin décembre 2010.	Mars 2011	Atteint	Les données à fin décembre ont été auditées à fin Mars. La version finale de l'audit n'a pu qu'être transmise en Avril 2011.
	Réaliser un audit des données RIN et avoirs intérieurs nets de la BCM à fin juin 2010.	Septembre 2011	Atteint	L'audit est achevé et le rapport préliminaire a été soumis selon les délais convenus.
11	Publier sur le site internet de la BCM, les états financiers et l'opinion audités de la BCM à fin décembre 2010.	Juin 2011	Atteint	
Secteur financier				
12	Réaliser un audit des états financiers à fin décembre 2010, des banques commerciales par une firme retenue suite à un appel d'offres.	Septembre 2011	Atteint avec un retard	La plupart des audits ont été remis à temps. Les audits concernant deux banques ne l'ont été qu'au début de novembre.
13	Augmenter le capital minimum bancaire, à UM 5 milliard (18 millions dollars E.U.).	Decembre 2011		En cours. A l'exception de deux banques, la plupart des banques ont déjà atteint en décembre 2010 le capital minimum requis pour l'exercice 2011.
Politique sociale				
14	Réaliser, avec l'appui des services du PAM, une enquête de vulnérabilité et de pauvreté.	Octobre 2011	Repoussé à 2012	L'enquête sur la pauvreté sera à présent conduite en deux phases. Celle concernant la ville de Nouakchott sera finalisée avant fin décembre 2011, tandis que l'enquête portant sur le reste du pays a été reportée pour le début d'année 2012.

Tableau 2b. Mauritanie. Nouveaux repères structurels dans le cadre la FEC, 2011-12

Rubrique	Mesures	Date (Fin de Période)	Objectif visé
Depenses publiques			
1	Mettre en adéquation la masse salariale avec le recensement effectif des employés.	Juin 2012	Maitriser la masse salariale publique.
2	Réviser la grille des tarifs de l'électricité, en augmentant le tarif de la moyenne tension, suite aux résultats de l'étude tarifaire	Juillet 2012	Réduire le poids des subventions mal ciblées.
Gestion des finances publiques			
3	Faire un inventaire de tous les arriérés impayés et réaliser un plan de paiement de tous les arriérés domestiques.	Mars 2012	Accroître la transparence des opérations financières de l'Etat.
Transparence de la Banque centrale			
4	Réconcilier en faisant appel à une expertise comptable internationale la présentation du bilan 2010 de la Banque centrale établi selon la compatibilité nationale avec les normes IFRS	Mars 2012	Améliorer la transparence des opérations financières de la Banque centrale.
5	La Banque centrale publiera sur son site internet les audits de ses états financiers ainsi que les conclusions de ces audits relatifs à l'exercice se terminant à fin décembre 2011	Juin 2012	
6	Audit des avoirs extérieurs de la Banque centrale et des avoirs intérieurs nets à fin décembre 2011.	Mars 2012	
Secteur financier			
7	Revoir les normes sur les crédits aux apparentés et évaluer l'impact sur le système bancaire d'un resserrement de la définition des apparentés	Mars 2012	Sauvegarder la stabilité du secteur financier
Politique sociale			
8	Évaluer l'efficacité du programme de boutiques de solidarité.	Fin-décembre 2011	Améliorer le contenu et le ciblage du prochain programme afin de mieux aider les populations vulnérables.
9	Réaliser, avec l'appui des services du PAM, une enquête de vulnérabilité et de pauvreté sur tout le territoire.	Avril 2012	L'enquête sur la pauvreté sera à présent conduite en deux phases. Celle concernant la ville de Nouakchott sera finalisée avant fin décembre 2011, tandis que l'enquête portant sur le reste du pays a été reportée pour le début d'année 2012.

PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

1. Le présent protocole définit les objectifs quantitatifs pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, objectifs qui sont énoncés dans le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) et énumérés dans le tableau 1. Il précise, en outre, la teneur et la fréquence des données qui doivent être communiquées aux services du FMI aux fins du suivi du programme. Pour les besoins de ce protocole, l'État est défini comme l'administration centrale uniquement.

2. Les objectifs quantitatifs sont définis comme des plafonds et planchers de variations cumulées entre la période de référence définie au tableau 1 et la fin du mois indiqué.

I. DÉFINITIONS

A. Critères de réalisation et repères quantitatifs

3. Les **réserves internationales nettes** (RIN) de la Banque centrale de Mauritanie (BCM) sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCM (c'est-à-dire, les avoirs extérieurs qui sont à la disposition immédiate et sous le contrôle de la BCM, tels que définis dans la 5^{ème} édition du *Manuel de la Balance des Paiements* du FMI) et les engagements en devises de la BCM envers les résidents et les non-résidents. Les avoirs en or seront évalués au cours de l'or au 30 novembre 2009 (1,127\$ EU l'once) et la valeur en dollars EU des avoirs de réserve (autres que les avoirs en or) et des engagements en devises sera calculée en utilisant des **taux de change du programme**, c'est à dire: les taux de change du dollar avec l'ouguiya (262 ouguiya/1\$EU), les DTS (1,61\$ EU/1DTS), l'euro (1,49\$ EU/euro) et les autres monnaies au 30 novembre 2009, tels que publiés dans *IFS*.

4. Les **avoirs intérieurs nets** (AIN) de la BCM sont par définition égaux à la différence entre la base monétaire et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCM. La **base monétaire** comprend : a) la monnaie fiduciaire (monnaie en circulation hors banques et encaisses monétaires des banques commerciales) ; et b) les dépôts des banques commerciales à la banque centrale. Les AEN sont égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCM, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et l'ensemble des engagements extérieurs de la BCM (autrement dit, $AIN = \text{base monétaire} - AEN$, sur la base du bilan de la BCM). Les AEN seront évalués aux **taux de change du programme** définis au paragraphe 3.

5. Le **solde budgétaire de l'État** est défini pour le suivi du programme comme le solde de base non pétrolier et hors dons de l'administration centrale, c'est à dire la différence entre les **recettes non pétrolières** de l'État (hors dons) et les **dépenses** de l'État (à l'exclusion des dépenses en capital financées sur ressources extérieures et des intérêts exigibles au titre de la dette extérieure). Le solde **budgétaire** sera calculé à partir des données du Trésor. Les recettes sont définies conformément au Manuel de statistiques de finances publiques (Manuel SFP 2001), à l'exclusion des recettes des activités liées au pétrole et aux autres

hydrocarbures et des transferts du Fonds National des Revenus des Hydrocarbures (FNRH) au budget. Elles seront suivies sur la base des encaissements (recettes encaissées par le Trésor). Les dépenses seront suivies sur la base des ordonnancements, y compris les intérêts sur la dette intérieure (versés par le Trésor ou automatiquement débités du compte du Trésor à la BCM, et qui incluent notamment l'escompte des bons du Trésor détenus par les établissements bancaires et non bancaires ainsi que les charges d'intérêt sur la dette consolidée de l'État envers la BCM).

6. La nouvelle dette extérieure non-concessionnelle à moyen et long terme contractée ou garantie par l'État, la BCM et les entreprises publiques (à l'exclusion de la SNIM) correspond, par définition, aux emprunts auprès de non-résidents, d'échéance égale ou supérieure à un an, contractés ou garantis par l'État ou la Banque centrale de Mauritanie et comportant un élément de don (défini comme 1 moins le ratio valeur actualisée nette/valeur nominale, et estimé à partir des taux d'escompte par devise et échéance communiqués par l'OCDE (taux d'intérêt commerciaux de référence)) inférieur à 35 %. Cette définition s'applique à la fois à la dette au sens du point n° 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure (décision du Conseil d'Administration du FMI n° 6230- (79/140), Point 9, telle que révisée le 31 août 2009 et rendue effective le 1^{er} décembre 2009- (décision No.14416-(09/91) ; voir annexe), et aux engagements contractés ou garantis mais non encore mobilisés. La société nationale industrielle et minière (SNIM) est exclue du plafond sur la nouvelle dette extérieure non-concessionnelle à moyen et long terme car la compagnie ne pose pas de risque budgétaire et peut emprunter sans garantie de l'Etat.

7. Pour les besoins du programme, un prêt est dit concessionnel s'il comporte un élément don d'au moins 35%, calculé comme suit : l'élément don est la différence entre la valeur actualisée (VA) du prêt et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt. La valeur actualisée du prêt est calculée, à la date initiale de signature du contrat, par l'escompte des paiements à échoir au titre des intérêts et du principal, sur la base des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) spécifiques à chaque monnaie publiés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le taux d'intérêt de référence à 10 ans publié par l'OCDE est celui qui sert dans le cas des prêts à échéance supérieure à 15 ans, tandis que le TICR moyen sur six mois s'applique aux prêts à échéance plus courte. A ces deux taux de référence doit être ajoutée la marge pour les périodes de remboursement différentes comme établie par l'OCDE (0.75 % pour les périodes de remboursement inférieur à 15 ans; 1 % pour les périodes de remboursement de 15 à 19 ans; 1,15 % pour les périodes de remboursement de 20 à 29 ans; et 1,25 % pour les périodes de remboursement de 30 ans ou plus). L'évaluation de la concessionnalité prendra en compte tous les aspects de l'accord de prêt, y compris la maturité, la période de grâce, le calendrier de remboursement, les commissions et les frais de gestion.

8. La dette à court terme non concessionnelle correspond, par définition, à l'encours des emprunts auprès de non-résidents, d'échéance initiale inférieure à un an, contractés ou

garantis par l'État ou la BCM. Cette définition s'applique à la dette au sens du point n° 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure (décision n° 12274-(00/85), 24 août 2000 ; voir annexe). La définition exclut les dépôts en devises à la BCM et les crédits normaux pour importations.

9. **Les arriérés de paiement extérieurs** sont, par définition, les paiements (principal et intérêts) en retard au titre de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la BCM à l'issue de l'expiration de la période de grâce applicable.

10. **Les instances de paiement au Trésor (décalage technique)** sont définies comme le stock des paiements ordonnancés et enregistrés au niveau du Trésor mais non exécutés par le Trésor. Avec la mise en place du module de paiement du système RACHAD, ce décalage technique se définit comme l'ensemble des paiements ordonnancés validés par le module de paiement RACHAD mais non apurés par le Trésor.

11. **Les dépenses de réduction de pauvreté** seront estimées en utilisant la classification fonctionnelle des dépenses mise en place à partir des recommandations contenues dans le rapport de la mission d'assistance technique du département des finances publiques de janvier 2006 ("Les réformes en cours de la gestion budgétaire et financière", Mars 2006). Cette estimation prendra en compte uniquement les dépenses financées sur ressources intérieures.

B. Repères structurels

12. **Les repères structurels pour l'exercice 2011 du programme sont :**

- Achever, d'ici fin décembre 2011, l'opération d'émission de nouveaux numéros d'immatriculation aux contribuables. Il s'agit de constituer une base de données centralisée des contribuables et d'attribuer un identifiant fiscal unique à chacun d'entre eux. Pour que ce repère structurel soit atteint, les autorités devront transmettre au service du FMI d'ici fin décembre 2011 la base de données recensant tous les contribuables et l'identifiant fiscal unique qui leur est attribué.
- Finaliser la mise en œuvre et utilisation de SYDONIA ++ dans les bureaux de douanes les plus importants, avant fin décembre 2011.
- Introduire, avant fin décembre 2011, le Compte Unique du Trésor.
- Élaborer, avant fin décembre 2011, une stratégie globale de la gestion de la dette externe.
- Augmenter le capital minimum bancaire, à fin décembre 2011, à UM 5 milliard (18 millions dollars E.U.).

- Achever, avant fin décembre 2011, l'étude sur la situation financière des grandes entreprises publiques. Cette étude sera basée sur l'audit financier des 5 compagnies suivantes : SOMELEC, SOMAGAZ, SNDE, MAURIPOST, et SONIMEX.
- Finaliser, avant fin décembre 2011, un plan d'apurement des arriérés de l'Etat vis-à-vis la SOMELEC.
- Evaluer l'efficacité du programme de boutiques de solidarité, avant fin Décembre 2011.

13. **Les repères structurels pour l'exercice 2012 du programme sont :**

- Compléter, avant fin Mars 2012, un inventaire de tous les arriérés impayés et réaliser un plan de paiement de tous les arriérés domestiques.
- Revoir, avant fin Mars 2012, les normes sur les crédits aux apparentés et évaluer l'impact sur le système bancaire d'un resserrement de la définition des apparentés.
- Réconcilier, avant fin Mars 2012, la présentation du bilan 2010 de la Banque centrale établi selon la compatibilité nationale avec les normes IFRS.
- Réaliser, avant fin Mars 2012, un audit des données RIN et avoirs intérieurs nets de la BCM à fin décembre 2011.
- Réaliser, avant fin Avril 2012, avec l'appui des services du PAM, une enquête de vulnérabilité et de pauvreté pour actualiser les données sur les populations vulnérables.
- Mettre en adéquation, avant fin Juin 2012, la masse salariale avec le recensement effectif des employés.
- Publier, avant fin Juin 2012, sur le site internet de la BCM, les états financiers et l'opinion audités de la BCM à fin décembre 2011.
- Réviser, avant fin Juillet 2012, la grille des tarifs de l'électricité, y compris en augmentant le tarif de la moyenne tension, suite aux résultats de l'étude tarifaire.

II. FACTEURS DE REAJUSTEMENT DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

14. **Les objectifs afférents aux RIN et aux AIN** sont calculés sur la base des projections relatives au montant de la **contribution du FNRH au budget** et au montant de **l'aide internationale nette**. Cette dernière est définie comme la différence entre : (a) la somme des décaissements cumulés des prêts et dons officiels en devises (concours budgétaires, à l'exclusion de l'aide PPTE et des prêts et dons liés à des projets) et de l'impact de tout

allègement de dette obtenu après le 30 juin 2006 ; et (b) le montant total des paiements comptants au titre du service de la dette extérieure (y compris les paiements d'intérêt au titre des engagements extérieurs de la BCM).

15. Si le montant de **l'aide internationale nette** ou de **la contribution du FNRH au budget** est inférieur aux montants projetés dans le tableau 1, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse, et le plafond des AIN sera ajusté à la hausse, pour un montant équivalent à la différence entre les niveaux constatés et les niveaux prévus. Dans le cas du plafond des AIN, ce montant sera converti en ouguiya aux taux de change du programme. L'ajustement à la baisse du niveau plancher des RIN sera limité à 35 millions de dollars EU. L'ajustement à la hausse du plafond des AIN sera limité à l'équivalent en ouguiya de 35 millions de dollars EU, aux taux de change du programme. Si la contribution du FNRH au budget dépasse les montants prévus au Tableau 1, le plancher sur les RIN sera ajusté à la hausse et le plafond sur les AIN sera ajusté à la baisse d'un montant équivalent à la différence entre les montants effectifs et les niveaux projetés.

16. **Le plancher relatif au déficit de base hors pétrole** sera ajusté à la hausse—en d'autres termes le déficit maximum sera accru—pour tout niveau excédant les déboursments des dons budgétaires retenus dans le programme.

III. INFORMATIONS À COMMUNIQUER AU FMI

17. Pour permettre le suivi de l'évolution de la situation économique et le déroulement du programme, les autorités mauritaniennes fourniront au FMI les informations énumérées ci-dessous :

Banque centrale de Mauritanie (BCM)

- Le bilan mensuel de la BCM et les statistiques mensuelles concernant : (a) les réserves internationales brutes de la BCM (calculées aux taux de change du programme et aux taux de change constatés) ; et (b) le solde du FNRH, ainsi que les montants et dates de ses recettes et dépenses (transferts au compte du Trésor). Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- La situation monétaire mensuelle, le bilan consolidé des banques commerciales et les statistiques mensuelles sur les positions de change nettes des banques commerciales individuelles, par devise et sous forme consolidée, aux taux de change officiels constatés. Ces informations seront fournies dans un délai de trois (3) semaines après la fin de chaque mois.
- Des données sur les adjudications de bons du Trésor et le nouvel encours dans un délai d'une (1) semaine après chaque émission.

- Des données mensuelles sur le niveau des engagements de chaque entreprise publique auprès du secteur bancaire, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque mois.
- Des données mensuelles sur la dette extérieure dans un délai de 30 jours après l'expiration du mois en considération, suite à la réunion mensuelle du comité de la dette technique, dont un procès verbal sera joint. Ces informations comprennent :
 - Le fichier de la dette extérieure : service de la dette extérieure de la BCM, l'Etat et la SNIM, y compris les variations des arriérés et les opérations de rééchelonnement ; le montant du service de la dette exigible et du service effectué par paiements au comptant ; l'allègement PPTTE accordé par les créanciers multilatéraux et bilatéraux, et le montant de l'allègement PPTTE fourni à la Mauritanie sous forme de dons.
 - La liste des nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'Etat chaque mois, précisant, pour chaque emprunt : le créancier, l'emprunteur, le montant et la monnaie de libellé, ainsi que l'échéance et le différé d'amortissement, le taux d'intérêt, et les commissions. La liste devra aussi inclure les emprunts en cours de négociations.
- La balance des paiements trimestrielle et les données trimestrielles sur l'encours de la dette extérieure (ventilé par créancier, débiteurs et monnaie de libellé), dans un délai de 30 jours après la fin de chaque trimestre.
- Le tableau bimensuel de projection des flux de changes et des flux de liquidité monétaire, dans un délai d'une semaine.

Ministère des finances

- Le plan de gestion de trésorerie et de liquidité du Trésor, mis à jour par le Comité technique de coordination des politiques budgétaire et monétaire, sera communiqué sur une base mensuelle avec les procès-verbaux des réunions hebdomadaires.
- Des données mensuelles du Trésor sur les opérations budgétaires : recettes (y compris les transferts du FNRH), dépenses et financement, données sur les opérations des comptes spéciaux, l'exécution de la partie du budget d'investissement financée sur ressources intérieures (dépenses d'équipement, achats de biens et services et salaires inclus dans ce budget) et les rapports mensuels des recettes des Directions des impôts et des douanes. Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- Des données mensuelles réconciliées entre le Trésor et le Budget sur l'exécution des dépenses salariales, y compris le détail de la solde indiciaire et des rappels de la fonction publique, des salaires ordonnancés et en cours d'ordonnancement des

missions diplomatiques, des militaires, de la gendarmerie, de la garde nationale et des établissements publics.

- Des rapports mensuels sur l'exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, sur la base de la situation résumée du budget consolidé d'investissement, ainsi que sur les dons et prêts extérieurs reçus ou contractés par le gouvernement, ses agences, et les entreprises publiques, classés par donneur ou créancier et par monnaie de décaissement. Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- Un rapport mensuel détaillé sur l'exécution des dépenses prévues dans le cadre de programme de solidarité et celles relatives aux versements à effectuer en faveur des sociétés des hydrocarbures.
- Des rapports mensuels sur la production de pétrole et d'autres hydrocarbures et les flux financiers afférents, y compris les données sur les ventes de pétrole et la répartition des recettes pétrolières entre les différents partenaires, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque mois.
- Les bilans annuels audités ou certifiés par un commissaire aux comptes des entreprises publiques et des établissements publics autonomes.
- Des données trimestrielles sur les opérations des entreprises du secteur pétrolier et sur celles du secteur minier.

Office national de la statistique

- L'indice mensuel des prix à la consommation, dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- L'indice trimestriel de production industrielle, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque trimestre.
- Note trimestrielle sur l'activité économique et le commerce extérieur.

Comité technique de suivi du programme

18. Rapport mensuel sur l'exécution du programme: trois (3) semaines au plus tard après la fin du mois.
19. Toutes les données seront transmises par voie électronique. Toute révision des données communiquées, assortie d'une note explicative sera immédiatement transmise aux services du FMI.

IV. TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ÉTAT

20. Le Trésor établira un rapport mensuel d'exécution budgétaire sous la forme d'un tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Pour la préparation de ce tableau, les définitions ci-dessous seront utilisées :

- Les **dons** sont, par définition, égaux à la somme des éléments suivants : dons projets extérieurs (utilisés pour l'exécution de projets d'investissement financés sur ressources extérieures inclus dans les parties administration centrale et EPA du budget consolidé d'investissement (partie BE et BA)) et dons programmes extérieurs de soutien budgétaire, y compris l'allègement multilatéral au titre de l'initiative PPTE concernant la dette publique extérieure et la dette extérieure de la BCM et de la SNIM (y compris la partie de l'allègement de la dette envers le FAD/la BAD aux conditions de Cologne).
- Le **financement bancaire intérieur** du déficit public est, par définition, la variation du crédit net du système bancaire à l'État, soit la différence entre les créances sur l'État et ses dépôts auprès du système bancaire (hormis les dépôts des établissements publics et autres unités administratives (*EPA*) à la BCM, mais y compris le compte PPTE).
- Le **financement non bancaire intérieur** du déficit public est, par définition, la variation de l'encours des bons du Trésor détenus par les établissements non bancaires.
- Par **arriérés de paiements intérieurs**, il est entendu la variation nette au-delà d'une période de 3 mois des instances de paiement au Trésor et de l'encours des créances intérieures sur l'Etat recensées par le Ministère des finances (y compris, entre autres, les arriérés de paiements cumulés envers les entreprises publiques (eau, électricité, etc.) et les organisations internationales, et ceux au titre des marchés publics et au titre des décisions de justice).
- Le **financement extérieur** est, par définition, la somme des tirages nets sur le FNRH (c'est-à-dire l'opposé de la variation du solde du compte offshore du FNRH); des décaissements nets de prêts extérieurs; et du financement exceptionnel. Ce dernier comprend : (a) l'accumulation de dettes passives et d'arriérés techniques définis au paragraphe 8 ; et (b) l'allègement de dette obtenu sur la dette extérieure de l'État, déduction faite de l'assistance PPTE qui est considérée comme faisant partie des dons.

ANNEXE : DEFINITION DE LA DETTE FIGURANT AU POINT 9 DES DIRECTIVES

On trouvera au point 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure la définition suivante de la dette :

a) Aux fins de la présente directive, le terme «dette» s'applique à tout passif non conditionnel né d'un accord contractuel portant sur la fourniture de valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et requérant de l'emprunteur un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, à une date ultérieure donnée (ou à différentes dates à venir) ; ces paiements éteignent les obligations souscrites, au titre du principal et/ou des intérêts, aux termes du contrat. Les dettes peuvent prendre différentes formes, dont les principales sont : i) les prêts, c'est-à-dire l'avance d'une somme d'argent par le prêteur à l'emprunteur assortie de l'engagement de ce dernier à rembourser à une date ultérieure les fonds reçus (dépôts, obligations, autres titres d'endettement, prêts commerciaux et crédits acheteurs) et les échanges temporaires d'actifs, qui équivalent à des prêts totalement garantis selon lesquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds reçus, majorés en général des intérêts y afférents, en rachetant la garantie à l'acheteur à une date ultérieure (accords de réméré et accords de swap officiels) ; ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats selon lesquels le fournisseur autorise l'emprunteur à retarder ses paiements pendant une période donnée à compter de la date à laquelle les biens ont été livrés ou les prestations de services effectuées ; et iii) les accords de crédit-bail, c'est-à-dire les accords prévoyant le louage d'un bien pour lequel le preneur dispose d'un droit d'utilisation couvrant une ou plusieurs périodes spécifiées, lesquelles sont en général plus courtes que la durée de vie utile du bien en question, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins de la présente directive, la dette correspond à la valeur actuelle (en début de contrat) de tous les paiements attendus au titre de l'accord durant la période couverte par celui-ci, à l'exclusion des paiements liés au fonctionnement, à la réparation ou à l'entretien du bien fourni.

b) Selon la définition de la dette énoncée au point 9 a) ci-dessus, les arriérés, pénalités et dommages-intérêts accordés par l'autorité judiciaire découlant de l'incapacité de l'emprunteur à effectuer un paiement exigible au titre d'une obligation contractuelle qui constitue une dette sont des dettes. Le non paiement d'une somme exigible au titre d'une obligation qui n'est pas considérée comme dette selon cette définition (paiement à la livraison, par exemple) ne donne pas naissance à une dette.